

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

LOI N° 2020/013 DU 17 DEC 2020

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER
LA CONVENTION MULTILATERALE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DES MESURES RELATIVES AUX CONVENTIONS FISCALES POUR
PREVENIR L'EROSION DE LA BASE D'IMPOSITION ET LE
TRANSFERT DES BENEFICES, ADOPTEE LE 24 NOVEMBRE 2016
A PARIS (FRANCE)

*Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue la
loi dont la teneur suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier la Convention Multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, adoptée le 24 novembre 2016 à Paris (France).

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 17 DEC 2020

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

